

NOUS NE POUVONS ACCEPTER UN REcul HISTORIQUE DU DROIT DU TRAVAIL !

Le 11 janvier dernier, 3 syndicats minoritaires ont signé avec le MEDEF un

Accord National Interprofessionnel (ANI)

« pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés »

qui peut se résumer de la façon suivante :

- un nouveau modèle de **précarisation de l'emploi et des salaires, qui favorise les licenciements**,
 - un accord qui réduit le rôle des syndicats et des institutions représentatives du personnel, qui écarte l'Inspection du Travail, qui réduit le contrôle des juges,
- Bref, **un accord qui marque un recul historique des droits acquis par plus d'un siècle de luttes ouvrières et syndicales, un accord gagnant pour le patronat et perdant pour plus de 18 millions de salariés.**

Sans jamais en préciser le contenu réel, les médias présentent cet accord comme étant « équilibré » : il s'agit d'une vaste **entreprise d'intoxication**.

Cet accord sera prochainement soumis au Parlement **en procédure accélérée** (ce qui mérite quelques explications), pour qu'il prenne force de loi aussi vite que possible.

***Les patrons sont les grands gagnants de cette négociation.
Les salariés dans leur grande majorité n'ont pas encore pris la mesure réelle
de la portée de l'accord du 11 janvier 2013.***

La réalité, c'est : 5 millions de chômeurs, 10 millions de pauvres, 3 millions de précaires, 3,5 millions de temps partiels, 2,7 millions de smicards et une durée moyenne réelle du travail qui est remontée à près de 42 heures. C'est aussi 1 milliard d'heures supplémentaires dissimulées, non déclarées, non majorées, non payées (l'équivalent de 600 000 emplois !).

***L'ANI ne fera aucun chômeur de moins, aucun précaire de moins.
Il ne fera aucun emploi de plus.
Il ne fera que favoriser les licenciements et aggraver le chômage.***

Rien n'est joué et le dernier mot appartient aux députés,
dont nous ferons connaître largement les prises de positions.

Pour y voir plus clair,
les Comités Locaux d'ATTAC des Bouches du Rhône
vous invitent à la conférence-débat qu'animera

Gérard FILOCHE

militant syndical et politique, ancien inspecteur du travail (pendant 30 ans),
membre du Conseil Scientifique d'ATTAC.

Informons-nous, rassemblons-nous :
que ce mauvais accord ne devienne pas une mauvaise loi !